



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi, 7 mai 2012
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 16 et 30 avril 2012
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Engagement de la Ville dans le cadre du programme « Zone pro études » de la Commission scolaire des Hautes-Rivières
 - 5.2 Appui au premier consensus québécois et canadien de lutte à la contrebande du tabac
 - 5.3 Dépôt d'une demande au gouvernement d'adopter une loi obligeant les commerçants à tenir un registre identifiant la provenance du cuivre acquis par ces derniers
 - 5.4 Modification à la résolution 2012-03-0114 relative à la vente du lot 4 967 165 du cadastre du Québec à « 9200-9863 Québec inc. »
 - 5.5 Modification à la résolution n° 2012-04-0178 relative à la signature d'un protocole d'entente avec le « Centre technologique et industriel du Haut-Richelieu » pour la construction et l'implantation d'un incubateur industriel sur le site de l'aéroport
6. **Finances municipales**
 - 6.1 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2011
 - 6.2 Utilisation du surplus libre au 31 décembre 2011

6.3 Paiement d'une facture pour la gestion des dossiers de réclamation à la suite du passage de l'ouragan Irène

7. **Ressources humaines**

7.1 - - -

8. **Loisirs et bibliothèques**

8.1 Octroi du contrat suivant :

8.1.1 SA-295-LP-12 Acquisition de modules de jeux pour divers parcs de la ville

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi du contrat suivant :

9.1.1 SA-712-AD-11 Reconstruction des infrastructures municipales sur la rue Saint-Michel

10. **Toponymie et circulation**

10.1 - - -

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi des contrats suivants :

11.1.1 SA-2019-TP-12 Travaux de lignage de rues

11.1.2 SA-2007-TP-12 Fourniture d'un camion six (6) roues avec équipements chasse-neige droite

11.1.3 SA-2024-TP-12 Fourniture et installation de conduites pour la canalisation de fossés et travaux connexes

11.1.4 SA-2028-TP-12 Travaux d'entretien et d'inspection des bornes d'incendies et de leur vanne d'isolement

11.2 Renouvellement du contrat du service téléphonique

12. **Sécurité publique**

12.1 Proclamation de la « Semaine de la police »

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relative à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM 12-2688 – Monsieur Réal Olivier – Immeuble sis au 339, rue Savard

- 13.1.2 DDM 12-2677 – Monsieur Gaétan Bibeau – Immeuble situé sur la rue Choquette
- 13.1.3 DDM 12-2675 – Monsieur Gaétan Bibeau – Immeuble sis à l'intersection du boulevard du Séminaire Nord et de l'autoroute 35
- 13.1.4 DDM 12-2696 – Monsieur François Cyr / CSDHR – Immeuble sis au 201, rue Turgeon
- 13.1.5 DDM 12-2700 – Monsieur Réjean Bastien – Immeuble sis au 64, rue Germaine
- 13.1.6 DDM 12-2710 – Monsieur Yvon Cléroux – Immeuble sis au 1763, rue Jasmin
- 13.1.7 DDM 12-2712 – « Placements Pierre Boudreau inc. » - Immeuble sis aux 935-941, boulevard du Séminaire Nord
- 13.1.8 DDM 12-2713 – « 9216-7774 Québec inc. » - Immeuble sis au 960, rue Aubry
- 13.1.9 DDM 12-2705 – Monsieur Serge Lafrenière – Immeuble sis au 133, boulevard Saint-Luc
- 13.2 Étude et décision relative à diverses demandes d'usage conditionnel
 - 13.2.1 UC 12-2690 – Monsieur Dominique Moschetti – Immeuble sis au 1339, rue Picard
 - 13.2.2 UC 12-2719 – « Habitations Qualipro » - Immeuble situé sur la rue Choinière
- 13.3 Étude et décision relative à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 13.3.1 PIIA 12-2729 – Monsieur Daniel Lussier pour « Construction Bellus » - Immeuble sis aux 179-185, rue Saint-Georges
 - 13.3.2 PIIA 12-2730 – Madame Judith Dion – Immeuble sis au 798, rue Maria-Boivin
 - 13.3.3 PIIA 12-2734 – Monsieur Jason Huot pour « Teroc inc. » - Immeuble sis au 185, chemin du Grand-Pré
- 13.4 Adoption du second projet des règlements suivants :
 - 13.4.1 Règlement n° 1064
 - « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :
 - de scinder l'usage I1-07-02 « Industrie des boissons alcoolisées, de la bière ou du vin » à l'article 49 du chapitre IV sur la classification des usages, de manière à créer des usages distincts entre l'industrie de la bière et l'industrie du vin ou du cidre ;
 - de créer la zone C-1012, à même une partie des zones C-1014 et C-1766, située sur la rue Saint-Charles entre les rues Richelieu et Champlain ;
 - d'autoriser dans les zones C-1010, C-1013, C-1512 et dans la nouvelle zone C-1012, l'usage I1-07-02.1 « Industrie de la bière » de type artisanal, communément

appelé microbrasserie. Ces zones sont situées dans le périmètre formé par les rues Foch, du Quai, Saint-Georges et Champlain

13.4.2 Règlement n° 1068

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de créer la zone C-1776 à même une partie de la zone H-1642, située sur la rue Jacques-Cartier Sud entre les rues du Carignan et Duvernay et d'y autoriser l'usage C9-02-14 « service d'entreposage », sans modifier les usages permis dans la zone avant ce découpage ;
- d'autoriser dans la zone C-1429, située sur la rue Boucher, à l'intersection du boulevard Industriel, la sous-classe C2-01 « services personnels et de santé » comme usages spécifiquement permis ;
- d'autoriser dans la zone C-5501, située sur la rue Adrien-Fontaine à proximité de l'avenue Conrad-Gosselin, la sous-classe d'usages C4-02 « Activités récréatives et sportives » et d'y exclure spécifiquement les usages C4-02-01 « salle de billard » et C4-02-06 « salle de bingo » ;
- d'autoriser dans la zone C-2627, située au nord-ouest de l'intersection formée par la rue des Trembles et le boulevard Saint-Luc, les usages C7-01-02 et C7-01-07 « Vente et location des véhicules de promenades usagés »

13.5 Adoption du premier projet des règlements suivants :

13.5.1 Règlement n° 1081

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt, de manière à redresser les limites du boisé et du milieu humide dans le secteur du développement du Haut-Saint-Jacques ;
- de modifier les limites des zones situées à l'extrémité ouest de la rue Saint-Jacques, au nord de la rue Claude et au sud de la rue de la Canadienne, de façon à :
 - agrandir les zones H-1272 et H-1869 à même une partie de la zone H-1576 ;
 - créer les zones H-1302, H-1304, H 1305 et H-1307 à même une partie de la zone H-1576 ;
 - créer les zones H-1303 et H-1306 à même une partie des zones H-1576 et H-1869 »

13.5.2 Règlement n° 1083

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone I-1422 à même une partie de la zone I-1407, située sur la rue Gaudette à proximité du boulevard Industriel, sans modifier les usages autorisés ;
- d'autoriser dans la zone H-1184, située sur la rue Champlain, face à la rivière Richelieu la classe « Habitation multifamiliale » de 4 à 6 logements, de 2 à 3 étages ;
- de réduire les dimensions des terrains dans les zones C-2111, H-2192, H-2193, H-2194, H-2195. Ces zones sont

- situées de part et d'autre de la rue Jean-Talon, entre le croissant des Iroquois et la rue Fleur-de-Lys ;
- d'assujettir la zone C-2118, située sur le boulevard Saint-Luc à proximité de la rue Donais, au secteur de P.I.I.A : de Saint-Luc »

13.5.3 Règlement n° 1089

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de réduire la distance à respecter entre une piscine et un bâtiment, et ce, sur l'ensemble du territoire »

13.5.4 Règlement n° 1086

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir les limites de la zone C-4010 à même une partie des limites de la zone A 4009, située à l'est de la rue des Ormes ;
- d'agrandir les limites des zones H-4958 et H-4980 à même une partie des limites de la zone C-4972, situées à l'intersection du boulevard Saint-Luc et du chemin du Ruisseau-des-Noyers ;
- d'autoriser dans la zone C-4972, située sur le boulevard Saint-Luc, les usages de la sous-classe I1-11 « Industrie de textile et du vêtement » et l'usage C1-04-01 « Pharmacie ou vente au détail de produits de beauté, de santé ou de soins personnels » ;
- d'agrandir les limites de la zone C-2620 à même une partie des limites de la zone C 2619, située sur le boulevard Saint-Luc, à proximité de l'intersection de la rue Bélair et pour autoriser la classe « 9. Mixte » »

13.5.5 Règlement n° 1091

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt, de manière à redresser les limites du boisé dans le secteur du développement du groupe habitation (H) de faible à haute densité de Rheinmetall ;
- de modifier les limites des zones situées entre le boulevard du Séminaire Sud et le chemin de fer Canadien National et la rue Cousins Sud, de façon à :
 - agrandir la zone H-1646 à même une partie de la zone H-1781 ;
 - créer les zones H-1745 et H-1754 à même une partie des zones I-1428 et H-1781 ;
 - créer la zone H-1756 à même une partie de la zone I-1428 ;
 - créer la zone H-1757 à même une partie des zones I-1428 et H-1780 ;
 - créer la zone H-1758 à même une partie de la zone H-1781 ;
 - agrandir la zone H-1780 à même une partie de la zone I-1428 ;
 - supprimer la zone H-1781

13.6 Adoption du projet des règlements suivants :

13.6.1 Règlement n° 1082

« Règlement modifiant le règlement no 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements, dans le but d'agrandir le « Secteur de P.I.I.A. : Saint Luc », enfin d'assujettir la zone C-2118, en vertu du plan de zonage du règlement n° 0651 »

13.6.2 Règlement n° 1085

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements dans le but d'assujettir les zones « H-2097, H-2192, H 2193, H-2194, H-2195, H-2196, H-2734 et H-2735, situées de part et d'autre de la rue Jean-Talon entre le croissant des Iroquois et la limite du périmètre urbain, à l'obligation d'établir les services d'aqueduc et d'égout, comme condition à l'obtention d'un permis de construction »

14. **Avis de motion**

14.1 Règlement n° 1081

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but :

- de modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt, de manière à redresser les limites du boisé et du milieu humide dans le secteur du développement du Haut-Saint-Jacques ;
- de modifier les limites des zones situées à l'extrémité ouest de la rue Saint-Jacques, au nord de la rue Claude et au sud de la rue de la Canadienne, de façon à :
 - agrandir les zones H-1272 et H-1869 à même une partie de la zone H-1576 ;
 - créer les zones H-1302, H-1304, H 1305 et H-1307 à même une partie de la zone H-1576 ;
 - créer les zones H-1303 et H-1306 à même une partie des zones H-1576 et H-1869

14.2 Règlement n° 1082

« Règlement modifiant le règlement no 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements, dans le but d'agrandir le « Secteur de P.I.I.A. : Saint Luc », enfin d'assujettir la zone C-2118, en vertu du plan de zonage du règlement n° 0651

14.3 Règlement n° 1083

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone I-1422 à même une partie de la zone I 1407, située sur la rue Gaudette à proximité du boulevard Industriel, sans modifier les usages autorisés ;
- d'autoriser dans la zone H-1184, située sur la rue Champlain, face à la rivière Richelieu la classe « Habitation multifamiliale » de 4 à 6 logements, de 2 à 3 étages ;
- de réduire les dimensions des terrains dans les zones C-2111, H-2192, H-2193, H-2194, H-2195. Ces zones sont situées de part et d'autre de la rue Jean-Talon, entre le croissant des Iroquois et la rue Fleur-de-Lys ;

- d'assujettir la zone C-2118, située sur le boulevard Saint-Luc à proximité de la rue Donais, au secteur de P.I.I.A : de Saint-Luc

14.4 Règlement n° 1084

« Règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels en vue de la réalisation de travaux de prolongement d'une conduite d'aqueduc sur le boulevard Saint-Luc, décrétant une dépense n'excédant pas 186 000 \$ et un emprunt à cette fin »

14.5 Règlement n° 1085

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats no 0654 et ses amendements dans le but d'assujettir les zones « H-2097, H-2192, H 2193, H-2194, H-2195, H-2196, H-2734 et H-2735, situées de part et d'autre de la rue Jean-Talon entre le croissant des Iroquois et la limite du périmètre urbain, à l'obligation d'établir les services d'aqueduc et d'égout, comme condition à l'obtention d'un permis de construction »

14.6 Règlement n° 1089

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de réduire la distance à respecter entre une piscine et un bâtiment, et ce, sur l'ensemble du territoire »

14.7 Règlement n° 1090

« Règlement amendant le règlement n° 0967 décrétant certaines règles administratives, la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

14.8 Règlement n° 1092

« Règlement décrétant une augmentation du fonds de roulement de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de 500 000 \$ »

14.9 Règlement n° 1086

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir les limites de la zone C-4010 à même une partie des limites de la zone A 4009, située à l'est de la rue des Ormes ;
- d'agrandir les limites des zones H-4958 et H-4980 à même une partie des limites de la zone C-4972, situées à l'intersection du boulevard Saint-Luc et du chemin du Ruisseau-des-Noyers ;
- d'autoriser dans la zone C-4972, située sur le boulevard Saint-Luc, les usages de la sous-classe I1-11 « Industrie de textile et du vêtement » et l'usage C1-04-01 « Pharmacie ou vente au détail de produits de beauté, de santé ou de soins personnels » ;
- d'agrandir les limites de la zone C-2620 à même une partie des limites de la zone C 2619, située sur le boulevard Saint-Luc, à proximité de l'intersection de la rue Bélair et pour autoriser la classe « 9. Mixte » »

14.10 Règlement n° 1091

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt, de manière à redresser les limites du boisé dans le secteur du développement du groupe habitation (H) de faible à haute densité de Rheinmetall ;
- de modifier les limites des zones situées entre le boulevard du Séminaire Sud et le chemin de fer Canadien National et la rue Cousins Sud, de façon à :
 - agrandir la zone H-1646 à même une partie de la zone H-1781 ;
 - créer les zones H-1745 et H-1754 à même une partie des zones I-1428 et H-1781 ;
 - créer la zone H-1756 à même une partie de la zone I-1428 ;
 - créer la zone H-1757 à même une partie des zones I-1428 et H-1780 ;
 - créer la zone H-1758 à même une partie de la zone H-1781 ;
 - agrandir la zone H-1780 à même une partie de la zone I-1428 ;
 - supprimer la zone H-1781

15. Règlements

15.1 Règlement n° 1065

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir les limites de la zone H-1573 à même les limites de la zone C-1512, située sur la rue Richelieu, à l'intersection de la rue Saint-Georges et d'y autoriser des bâtiments de 6 étages d'une hauteur maximale de 20 mètres ;
- d'agrandir la zone C-1016 à même une partie de la zone H-1812 et d'agrandir la zone H-1812 à même la zone C-1024 située le long de la rue Saint-Paul, afin :
 - de supprimer dans la zone C-1024 les classes d'usage du groupe Habitation (H) et les usages spécifiquement autorisés du groupe Communautaire (P) et d'y autoriser des bâtiments de 2 étages d'une hauteur maximale de 12 mètres ;
 - d'autoriser dans la zone H-1812 des bâtiments de 3 étages d'une hauteur maximale de 15 mètres ;
- d'agrandir la zone H-1167 à même la zone H-1829, située sur la rue Saint-Denis à l'intersection de la rue Laurier afin :
 - d'augmenter dans la zone H-1167 la superficie d'implantation au sol pour l'usage « 5. Multifamiliale » de 4 logements ;
 - de réduire dans la zone H-1829 la superficie minimale et la profondeur minimale d'un terrain pour la classe d'usages I1 11 (Industrie du textile et du vêtement) ;
- d'autoriser dans la zone H-1087, située sur la rue Mercier, la classe « 5. Multifamiliale » de 4 à 12 logements et d'y autoriser des bâtiments de 3 étages d'une hauteur maximale de 10 mètres ;

- de créer la zone H-1620 à même une partie de la zone H-1530, située sur la rue Saint Jacques à l'intersection de la rue Dollard, afin d'autoriser les usages de la classe « 9. Mixte » de 3 à 5 logements et d'autoriser certains usages de la classe Commerce et service (C)

15.2 Règlement n° 1069

« Règlement modifiant le règlement de construction portant le numéro 0653, et ses amendements, dans le but d'exiger une séparation coupe-feu construite en béton, d'un mur mitoyen séparant deux habitations unifamiliales jumelées ou contiguës »

15.3 Règlement n° 1073

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection à divers postes de pompage d'égout et à la station d'épuration des eaux usées, décrétant une dépense n'excédant pas 250 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.4 Règlement n° 1074

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de correction de fossés, de réfection de la fondation et de pavage d'une section du rang des Cinquante-Quatre, phase III, ainsi que sur une section de la rue de la Pépinière, décrétant une dépense n'excédant pas 381 000 \$ et un emprunt de 191 000 \$ à cette fin »

15.5 Règlement n° 1075

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection pour différentes voies publiques, décrétant une dépense n'excédant pas 1 008 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.6 Règlement n° 1076

« Règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien dans la branche 1 du cours d'eau Quintin-Pelletier conformément à la résolution n° 12523-11 de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu »

15.7 Règlement n° 1079

« Règlement autorisant l'acquisition d'immeubles aux fins de la réalisation du projet de revitalisation du centre-ville, décrétant une dépense de 7 030 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.8 Règlement n° 1080

« Règlement autorisant le paiement des coûts attribuables à la municipalité pour les travaux du ministère des Transports du Québec relatifs au projet d'urbanisation et d'élargissement de la route 104 (boulevard Saint-Luc) de la rue Bernier au chemin Saint-André, décrétant une dépense n'excédant pas 6 016 000 \$ et un emprunt de 5 707 900 \$ à cette fin »

15.9 Règlement n° 1087

« Règlement autorisant la construction d'infrastructures municipales d'égout sanitaire, d'aqueduc, de drainage, de fondation de rue et de pavage pour une section des rues Jean-Talon et de la Fleur-de-Lys et

dans les rues des Bégonias, des Orchidées, Massé et croissant des Iroquois, incluant la construction d'un poste de pompage et la réalisation de travaux de bouclage d'aqueduc sous le canal de Chambly et sur une section de la rue Lapalme, décrétant une dépense n'excédant pas 8 096 000 \$ et un emprunt à cette fin et abrogeant le règlement n° 1048 »

15.10 Règlement n° 1088

« Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches hygiéniques réutilisables pour l'année 2012 »

16. Dépôt de documents au Conseil municipal

17. Correspondance

18. Période de questions

19. Communications des membres du conseil au public

20. Levée de la séance